

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2014

A une séance extraordinaire tenue le 5 MAI 2014 à 18 h heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 5ème JOUR DU MOIS DE MAI 2014 À 18 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (*Règlement 402-2014*)
3. Adoption de l'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme, 258-2009, afin de prévoir un tarif pour la présentation d'une demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (*Règlement 258-D-03-2014*)
4. Engagement *contremaître assainissement filtration, parcs et immeubles* pour le service des travaux publics et génie
5. Engagement *employés temporaires* service des travaux publics
6. Départ à la retraite de Monsieur Robert Bélisle en date du 8 juillet 2014
7. Modification à la politique concernant les barrages routiers
8. Autorisation à RE/MAX-Laurentides pour tenir un barrage routier

9. Amendement à la résolution 190-03-2014 acquisition pour fin de parc secteur Domaine La Calaca pour y inclure le lot 495-51
10. Engagement *employés temporaires aux installations récréatives* service de la vie communautaire
11. Assistance à la municipalité du Lac-des-Seize-Isles lors du glissement du terrain du 15 avril 2014
12. Parole au public
13. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 1er jour du mois de mai 2014

Normand Patrice
Greffier

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 271-05-2014
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

ATTENDU L'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet, si tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation, d'ajouter des points à l'avis de convocation;

ATTENDU Que tous les membres du conseil ont renoncés à l'avis de convocation de la présente séance;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (*Règlement 402-2014*)
3. Adoption de l'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme, 258-2009, afin de prévoir un tarif pour la présentation d'une demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (*Règlement 258-D-03-2014*)
4. Engagement *contremaître assainissement filtration, parcs et immeubles* pour le service des travaux publics et génie
5. Engagement *employés temporaires* service des travaux publics

6. Départ à la retraite de Monsieur Robert Bélisle en date du 8 juillet 2014
7. Modification à la politique concernant les barrages routiers
8. Autorisation à RE/MAX-Laurentides pour tenir un barrage routier
9. Amendement à la résolution 190-03-2014 acquisition pour fin de parc secteur Domaine La Calaca pour y inclure le lot 495-51
10. Engagement *employés temporaires aux installations récréatives* service de la vie communautaire
11. Assistance à la municipalité du Lac-des-Seize-Isles lors du glissement du terrain du 15 avril 2014
12. Avis de motion amendement au règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau
13. Parole au public
14. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 272-05-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
NUMÉRO 402-2014

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 22 avril 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est adopté.

RÉSOLUTION 273-05-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
NUMÉRO 258-D-03-2014

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 22 avril 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 258-D-03-2014 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté.

RÉSOLUTION 274-05-2014
ENGAGEMENT CONTREMAÎTRE
ASSAINISSEMENT, FILTRATION, PARCS ET IMMEUBLES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : Qu'il est prévu procéder à l'embauche d'un contremaître assainissement, filtration, parcs et immeubles pour le service des travaux publics et génie en respect avec le nouvel organigramme du service;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Jean Beaulieu directeur général, Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 30 avril 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : la Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Yves Lanthier pour occuper le poste de contremaître assainissement, filtration, parcs et immeubles pour le service des travaux publics et génie selon les conditions de travail prévues à la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Sauveur au maximum de l'échelle salariale prévue pour le poste de contremaître incluant cinq (5) semaines de vacances et ce dès la première année. L'embauche permanente de Monsieur Lanthier est conditionnelle à une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction.

RÉSOLUTION 275-05-2014
ENGAGEMENT EMPLOYÉS TEMPORAIRES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Alain Dubois

directeur du service des travaux publics et génie le 29 avril 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 30 avril 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Jean-Marie Giguère soit embauché à titre de peintre débosseleur pour une période de 12 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 27,84 \$;

Monsieur Matthew Lavergne soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Madame Martine Jeanson soit embauchée à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 20 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Monsieur Pascal Sabourin soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Monsieur Jacques Boyer soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour un remplacement indéterminé, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Monsieur François Brosseau soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour un remplacement indéterminé, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$.

RÉSOLUTION 276-05-2014 **DÉPART À LA RETRAITE**

ATTENDU : Que Monsieur Robert Bélisle a décidé de prendre sa retraite du poste de mécanicien à la Ville de Saint-Sauveur après 33 ans de service;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur accepte à regret la décision de Monsieur Robert Bélisle.

Des remerciements soient transmis à Monsieur Bélisle pour l'excellent travail effectué durant ses années de service pour la Ville de Saint-Sauveur et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour une retraite bien méritée.

RÉSOLUTION 277-05-2014 **MODIFICATION À LA POLITIQUE** **CONCERNANT LES BARRAGES ROUTIERS**

ATTENDU : Que le conseil municipal juge pertinent d'apporter une modification à la politique municipale concernant les barrages routiers;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : La modification apportée à la politique municipale ADM-005 ayant pour objet d'augmenter à sept (7) le nombre de barrages routiers autorisés par année civile est acceptée.

RÉSOLUTION 278-05-2014
AUTORISATION BARRAGE ROUTIER

ATTENDU : Que selon la politique municipale ADM-005, le conseil municipal autorise la tenue de sept (7) barrages routiers par année civile sur son territoire;

ATTENDU : Que le conseil lors de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2013 a autorisé six (6) barrages routiers;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE :

1) Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur, en plus des barrages routiers autorisés lors de l'assemblée du 16 décembre 2013, autorise le barrage routier suivant pour l'année 2014 :

- RE/MAX-Laurentides le 31 mai 2014;

2) Le barrage routier autorisé pourra se tenir à l'angle de la rue de la Gare et du chemin du Lac Millette.

RÉSOLUTION 279-05-2014
AMENDEMENT RÉSOLUTION 190-03-2014
ACQUISITION POUR FIN DE PARC
SECTEUR DOMAINE LA CALACA

ATTENDU La résolution 190-03-2014 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Sauveur lors de la séance ordinaire du 24 mars 2014 pour l'acquisition par la Ville de terrains pour fin de parcs et sentiers dans le secteur du Domaine LaCalaca;

ATTENDU Que dans l'énumération des lots à acquérir, le lot 495-51 n'a pas été indiqué;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unaniment résolu;

QUE : La résolution 190-03-2014 soit amendée pour y inclure le lot 495-51 dans les terrains à acquérir par la Ville pour fin de parc.

RÉSOLUTION 280-05-2014
ENGAGEMENT EMPLOYÉS TEMPORAIRES
AUX INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES SERVICE DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE

ATTENDU : Les rencontres de sélection tenues le 1^{er} mai 2014 par Monsieur Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Madame Ève Pichette-Dufresne du service de la vie communautaire;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 1^{er} mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et résolu;

QUE : Monsieur Claude Richer soit embauché à titre d'employé temporaire aux installations récréatives auprès du service de la vie communautaire pour une période du 5 mai au 13 octobre 2014, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 16,89 \$;

Monsieur Bernard Désormeau soit embauché à titre d'employé temporaire aux installations récréatives auprès du service de la vie communautaire pour une période du 15 mai au 12 octobre 2014, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 16,89 \$;

Monsieur Richard Dalcourt soit embauché à titre d'employé temporaire aux installations récréatives auprès du service de la vie communautaire pour une période du 12 mai au 13 octobre 2014, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 16,89 \$.

Monsieur le Maire demande le vote sur la présente résolution :

Pour: Mesdames Julie Gratton et Caroline Vinet et Monsieur Normand Leroux

Contre : Mesdames Rosa Borreggine et Diane Dufour-Flynn et Monsieur Luc Leblanc

Monsieur le Maire se prononce en faveur de la résolution.

La résolution est adoptée par quatre (4) votes contre trois (3).

RÉSOLUTION 281-05-2014
ASSISTANCE À LA MUNICIPALITÉ
DU LAC-DES-SEIZE-ISLES

ATTENDU Le glissement de terrain le 15 avril 2014 dans la municipalité du Lac-des-Seize-Isles causant des dommages à plusieurs résidences;

ATTENDU L'intervention des pompiers de Saint-Sauveur pour porter assistance aux bénévoles pour les travaux de nettoyage du lac;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : À titre de solidarité envers une municipalité de notre MRC, aucune facture de temps d'homme ne soit acheminé à la municipalité du Lac-des-Seize-Isles.

Tous les membres du conseil sont présents et consentent à renoncer à l'avis de convocation pour y inclure le point suivant.

AVIS DE MOTION 282-05-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 328-A-2014 amendant le règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 283-05-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour étude et décision.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire